

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 01038
Numéro SIREN : 398 999 078
Nom ou dénomination : INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2021 sous le numéro de dépôt A2021/008074

INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION

Société par actions simplifiée

au capital de 38 112,25 euros

Siège social : Les Mas de la solitude

Avenue du Général Brosset

83220 LE PRADET

RCS TOULON 398 999 078

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un,
Et le trente juin à 14 heures,

Les associés de la société INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, Les Mas de la solitude, Avenue du Général Brosset 83220 LE PRADET, sur convocation faite à chaque associé.

[.....]

17 [Signature] [Signature] GARZ

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour en qualité de Directeur Général, pour la durée n'excédant pas celle du Président :

Monsieur Jonathan ROCHE,
Né le 21 novembre 1984 à LES LILAS (93260)
De nationalité française
Demeurant 43 rue Condorcet à PARIS (79009)

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Jonathan ROCHE disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Jonathan ROCHE aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Jonathan ROCHE ne percevra pas de rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de mission.

Il bénéficiera par ailleurs d'un véhicule de fonction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

111
JR
GMR

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents.

 <p>Monsieur Jean-Paul ROCHE</p>	 <p>Madame Joëlle ROCHE</p>
 <p>Madame HODEBOURG Gwladys</p>	 <p>Monsieur ROCHE Jonathan</p>